

Note à l'attention de madame et messieurs les membres de la mission nationale « organisations territoriales »

Contexte :

Le contexte de suppression de postes n'est pas le plus favorable à l'aube des réformes annoncées.

Les académies de Caen et de Rouen qui font l'objet de la mise en œuvre du « recteur unique » sont également touchées !

Le pouvoir politique choisit de supprimer avant que l'analyse n'ait lieu.

Simple mesure de régulation budgétaire ?

« Donner le change » au ministère du budget afin de contrebalancer d'autres dépenses ?

Certes oui, sur la forme, un jeu est possible entre plafond d'emplois et plafond de crédits pour rendre l'addition la moins lourde possible...

Mais sur le fond, c'est un choix difficilement explicable à des personnels dans l'expectative.

Quelle articulation avec CAP 2022 et les 50 000 suppressions annoncées ?

Vers une « soustraction générale des politiques publiques » ?

Notre approche :

Des ambitions : Faire de chaque personnel l'acteur de son propre changement ; Administrer le système éducatif et de formation du primaire au supérieur ; Administrer au mieux sans bureaucratiser ; Pas de prétention à la co-gestion mais le souci constant de la co-construction.

Des lignes rouges à ne pas à franchir...

L'exigence de dialogue social : Les outils actuels (CAP, CT y compris sous leur déclinaison locale en CTSA) même s'ils peuvent ou doivent évoluer, doivent être consolidés et confortés dans leurs principes.

L'exigence sur la gestion de nos collègues : Nous sommes opposés à une « gestion démembrée » des corps que nous représentons. Le choix, d'apparence séduisant, de la proximité (celui de l'établissement public quel qu'il soit) peut être aussi celui de l'iniquité.

...Mais, en même temps, une ouverture au changement : Le « oui » au recteur unique a pour nous une résonance particulière. Il s'agit tout à la fois de conserver à l'administration scolaire et universitaire ses spécificités, de l'inscrire dans l'interministérialité et le mouvement général de la réforme de l'Etat, de permettre une meilleure efficacité du système d'éducation et de formation dans les territoires.

Un constat sur l'état actuel de l'académie, service déconcentré :

Les services déconcentrés n'ont pas d'autonomie au sens juridique du terme. Cependant, beaucoup de possibilités d'organisation et de marge de manœuvre leurs sont d'ores et déjà permises à droit constant (cf décret n°2015-1616 modifiant le code de l'éducation). Les déclarations de M. le ministre semble indiquer qu'au « milieu du gué », il n'est pas satisfait du dispositif actuel dans l'objectif notamment de favoriser une « gestion humaine des ressources » enseignantes.

Nous pouvons partager des évolutions nécessaires et comme syndicat de l'administration, nous nous interrogeons entre-autres sur la pertinence de certaines dispositions : problème de l'articulation autorité fonctionnelle /hiérarchique ; opacité du CRA et doute sur son efficacité. **Il semble souhaitable, et l'intitulé de votre mission le laisse à penser, qu'il n'y ait pas un modèle unique sur l'ensemble des territoires.**

A partir de l'existant et en cohérence avec nos ambitions, des pistes envisageables et des points de ruptures :

- L'académie service déconcentré : **vers un recteur unique simple directeur régional ?**
- L'académie, possible service décentralisé : **vers un établissement public régional ?**
- L'EPL : **un organe déconcentré ou décentralisé de gestion des personnels ?**
- Les établissements d'enseignement supérieur : **une évolution qui ne dit pas tout à fait son nom vers des collectivités locales sans territoires ?**
- L'académie distinction DSDEN, DASEN : Quel avenir pour l'organisation départementale? les DSDEN, quel avenir ? Le DASEN, adjoint « hors sol » du recteur ?
- L'école primaire : vers un EP ? (pose la question du statut de son directeur et de son administration : commune, Etat ?)
- La circonscription du premier degré : vers une circonscription de gestion ? (rôle des IEN, quelle administration pour ce faire ?)
- Le collège, support de la gestion du premier degré ? (école du socle ?)
- L'EPL, dans sa double qualité de service décentralisé (EP) et de service déconcentré en devenir (Cd'E représentant de l'Etat) quel rôle hors gestion des personnels ?

Des personnels administratifs en piste mais pas à n'importe quel prix :

Le constat : une mauvaise qualité voire une absence de dialogue social (rôle des CTSA ; réorganisations internes, qui, quelle que soit leur pertinence que nous ne remettons pas forcément en cause, échappent à l'avis des CT, exemple récent de Bordeaux avec le dispositif AMERANA)

Dans la perspective de réorganisation des académies, plusieurs questions se posent et le sujet n'est certainement pas épuisé :

Quelle GPEEC pour les personnels administratifs ?

Les AAE, corps interministériel : un outil, un levier sur les territoires ?

Quelles requalifications C en B, B en A ?

Quelle politique indemnitaire ? (vers -enfin- une harmonisation académique ?)

Quelle politique pour l'encadrement ? (tous les postes importants occupés par les AAE sont des emplois)

Travailler sans bouger : Place du télétravail ?

Quelles évolutions des métiers, notamment celui d'adjoint gestionnaire en charge de l'administration générale dans l'EPL ?

Pantin, le 22 janvier 2018

Jean-Marc Bœuf

Secrétaire Général